

également votre question à mon collègue Mathieu Michel, en charge du numérique, voire au ministre des Finances Van Peteghem, pour ce qui relève de la technologie qui serait employée par la Banque centrale européenne.

Comme j'avais répondu de manière plus détaillée à une question écrite de M. Burton relative au même sujet, je propose de joindre à la présente réponse celle que je lui avais apportée.

15.03 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, je vous remercie de votre réponse et, surtout, de l'intérêt que vous y avez prêté. Ce thème n'est en effet pas nécessairement le plus abordé lorsque l'on évoque l'impact climatique. Vous précisez bien le caractère très énergivore des cryptomonnaies, qui se révèlent problématiques sur le plan environnemental. Vous avez aussi indiqué la potentielle réduction de leur empreinte énergétique.

Je ne manquerai pas de prendre connaissance de votre réponse à la question écrite de mon collègue ni de me tourner vers le ministre des Finances Van Peteghem et le secrétaire d'État Michel.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

16 Question de Daniel Senesael à Zakia Khattabi (Climat, Environnement, Développement durable et Green Deal) sur "Les responsabilités du secteur financier à l'égard du climat" (55017455C)

16 Vraag van Daniel Senesael aan Zakia Khattabi (Klimaat, Leefmilieu, Duurzame Ontwikkeling en Green Deal) over "De verantwoordelijkheden van de financiële sector ten aanzien van het klimaat" (55017455C)

16.01 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, le 13 avril 2021, l'ONG ClientEarth a entamé une action en justice à l'encontre de la Banque nationale de Belgique (BNB) devant le tribunal de première instance de Bruxelles. Plus précisément, ClientEarth a demandé au tribunal d'interroger la Cour de justice européenne sur la légalité du programme de rachat de titres financiers de la Banque centrale européenne auquel participe la BNB. Ce programme est accusé de favoriser les activités parfois très polluantes ou liées à des énergies fossiles de très grandes entreprises. Il contreviendrait à l'obligation de soutenir les politiques économiques de l'Union – dont celles concernant la lutte contre le changement climatique – soutenue par les traités européens.

Madame la ministre, pouvons-nous avoir votre retour sur la question de la responsabilité du secteur financier à l'égard de la problématique climatique? Pouvons-nous obtenir des informations au sujet des mesures y afférentes actuellement en vigueur en Belgique?

Dans votre note de politique générale, vous évoquiez votre volonté d'aider le secteur financier à pleinement prendre en compte la transition vers la neutralité climatique et l'existence de risques climatiques dans leurs processus décisionnels. Vous évoquiez en outre votre souhait de discuter avec le ministre des Finances de la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action de financement vert qui aideront le secteur financier à jouer son rôle en alignant les flux financiers sur vos objectifs climatiques et en veillant à ce que les acteurs financiers prennent en compte les risques climatiques dans leur prise de décision. Pouvons-nous être informés des avancées réalisées ou envisagées en la matière?

16.02 Zakia Khattabi, ministre: Monsieur Senesael, le secteur financier doit, comme tous les secteurs, aligner ses activités avec la transition durable et devenir un acteur de premier plan dans la lutte contre la crise climatique.

La politique de financement durable est principalement décidée au niveau européen, avec notamment le règlement sur la divulgation de l'information liée à la durabilité dans le secteur des services financiers, en vigueur depuis le 10 mars 2021. Ce règlement concerne entre autres les banques, les assureurs, les gestionnaires d'actifs et les entreprises d'investissement qui proposent des produits et services financiers dans l'Union européenne. Ils sont donc désormais soumis à des obligations de divulgation en matière de durabilité.

Bien entendu, le rôle du gouvernement, aux côtés du secteur privé, ne doit pas non plus être sous-estimé. C'est pourquoi mon administration, en collaboration avec celle du ministre Van Peteghem, a lancé l'initiative visant à développer une stratégie belge du financement vert.

Les options politiques sur lesquelles reposera la stratégie sont en cours d'élaboration avec l'appui de la Commission européenne. En raison de l'importance d'une telle stratégie, la Belgique recevra pas moins de 350 000 euros de soutien indirect pour cette mission.

Nous nous concentrons ici sur l'écologisation des

flux financiers, tant privés que publics. Le développement de cette stratégie se fera par le biais de processus participatifs, où toutes les parties qui ont un intérêt dans une telle stratégie seront entendues.

Nous sommes actuellement dans la phase initiale. Le cahier des charges est pratiquement finalisé. À la fin du mois de juin au plus tard, un consultant devrait être désigné pour cette tâche. L'ensemble de la mission prendra environ 18 mois et devrait être achevé au dernier trimestre de 2022.

16.03 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, merci pour l'attention que vous avez apportée à ma question. Je voudrais retenir deux éléments qui me semblent essentiels et prépondérants. D'une part, vous soutenez que le secteur financier est un acteur de premier plan dans la lutte contre le réchauffement climatique. Je me réjouis de cette prise de conscience et de la mise en évidence et en action de la stratégie reprise dans votre note de politique générale. D'autre part, je me réjouis de voir le suivi du développement stratégique belge du financement vert que vous mettez sur pied avec votre collègue. Nous ne manquerons évidemment pas de suivre avec attention le développement de cette initiative.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

17 Question de Séverine de Laveleye à Zakia Khattabi (Climat, Environnement, Développement durable et Green Deal) sur "Les masques buccaux" (55017531C)

17 Vraag van Séverine de Laveleye aan Zakia Khattabi (Klimaat, Leefmilieu, Duurzame Ontwikkeling en Green Deal) over "Mondmaskers" (55017531C)

17.01 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Madame la ministre, depuis le début de la pandémie de Covid-19, les masques buccaux pour le grand public ont joué un rôle important dans la stratégie de limitation de la transmission de l'infection. Des questions pertinentes ont toutefois été soulevées ces derniers mois quant à leur sécurité. Il y a d'abord eu ces annonces inquiétantes révélant que les masques Avrox qui avaient été achetés contiennent des nanoparticules d'argent et de dioxyde de titane. Indépendamment de la fraude potentielle qui vient d'être mise au jour, un rapport de Sciensano a finalement eu pour conséquence que ces masques n'ont plus été distribués en raison d'un possible effet toxique sur la santé. Par ailleurs, une problématique similaire s'est développée

récemment au Canada à propos de masques traités au graphène ; là aussi, ils ont été retirés du marché en raison d'un impact potentiellement indésirable sur la santé. Madame la ministre, mes questions sont les suivantes. J'aurais voulu savoir quelles autres démarches vous avez entreprises dans ce cadre entre temps? Outre les effets des masques sur la santé, dispose-t-on également de données quant à leur impact sur l'environnement?

17.02 Zakia Khattabi, ministre: Madame la présidente, madame de Laveleye, les masques pour le grand public sont devenus un maillon essentiel à l'échelle mondiale dans la lutte contre la propagation du virus du covid-19. Différentes sortes et formes de masques sont aujourd'hui disponibles, notamment des masques en tissu réutilisables, des masques chirurgicaux et des équipements de protection individuelle comme les masques FFP2.

Certains de ces masques s'avèrent effectivement être traités aux biocides dans le but de réduire le risque de contaminations virales et/ou bactériennes via le masque, d'allonger la durée de vie de ces masques ou encore d'éviter des odeurs désagréables.

Une théorie relativement nouvelle utilisée à cette fin est celle de nanoparticules à base notamment d'argent, de dioxyde de titane et de cuivre. Les deux premières substances citées ont été retrouvées dans les masques en tissu de la marque Avrox. Faisant suite à un avis du Conseil Supérieur de la Santé, ces masques ne sont plus distribués. Leur utilisation est déconseillée en raison de leur possible toxicité pour la santé en cas d'inhalation.

Il est par ailleurs exact que le service de santé canadien publiait, le 2 avril 2021, un avertissement pour les masques traités au graphène qui est également un biocide. Les premières analyses d'expertises scientifiques réalisées au Canada montrent que l'inhalation des particules pouvait se révéler toxique pour les poumons chez les animaux d'expérience. Outre les nanoparticules précitées, un autre masque en tissu traité au biocide appelé "polyhexanide" ou PHMB fait actuellement l'objet d'un retrait du marché en raison de sa toxicité pour la santé.

Votre question concernant l'impact éventuel sur l'environnement est pertinente. Tout d'abord, le principe même d'un masque à usage unique pose un problème pour l'environnement eu égard à la problématique des déchets. Outre la pollution engendrée par sa dispersion accidentelle